

## **RAPPORT N° DF - 01**

### **Objet : Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018**

### **Rapporteur : HUBERT MACONE**

Il est précisé que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créé un article entièrement dédié aux dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article précise en outre le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Sont notamment précisés :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisés les hypothèses de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières, entre la commune et la Métropole.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget et le profil de l'encours de la dette visé par la commune pour la fin de l'exercice

L'exposé de ces éléments permettra d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Le rapport ainsi établi devra être transmis au Président de la Métropole dans un délai de quinze jours à compter de son examen en conseil municipal. Il sera ensuite mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, qui en sera avisé par tout moyen.

<b>DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018</b>
--

### **EDITO**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à savoir l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 et du décret n° 2016-841 du 24 janvier 2016, notre assemblée a la responsabilité de se prononcer ce soir, sur les grandes orientations du budget primitif 2018 qui sera mis au vote le 29 mars 2018.

Comme pour l'exercice précédent, avant de passer à ces grandes orientations pour ce budget 2018, il est important de bien le placer dans une ligne politique conduite par la municipalité depuis 2008.

Par contre depuis 2014 les données ont évolué, nous avons du tenir compte de baisses de recettes liées aux décisions du gouvernement (Baisse des dotations, DGF...) et de dépenses supplémentaires (Rythmes scolaires, normes nouvelles, pénalités SRU).

Ces contraintes pénalisent l'ensemble des communes mais aussi les autres collectivités comme le département qui voit sa DGF amputée.

Néanmoins, vous pouvez le constater, notre municipalité a fourni tous les efforts pour compenser cette situation de baisses de recettes et de dépenses supplémentaires qui nous sont imposées.

Depuis 10 ANS nous réalisons l'ensemble de nos engagements.

Nous essayons en permanence de répondre au présent tout en préparant l'avenir, dans tous les domaines.

Les diverses mesures prises : réorganisations, économies budgétaires, saisie des opportunités de participations privées, mais aussi la dynamique et la compétence du personnel municipal nous ont permis de traverser cette

période difficile tout en préservant l'essentiel : une politique de Service Public de qualité pour répondre aux besoins de votre vie quotidienne.

En effet au-delà des données chiffrées et techniques qui émanent essentiellement des services de l'Etat sur la situation nationale et qui vous sont communiquées par Bercy, à Ensuès la Redonne nous restons dans notre rôle d'élus de proximité à l'écoute permanente de nos administrés.

C'est ainsi que nous avons adopté une ligne politique avec une politique budgétaire basée sur plusieurs axes :

- ❖ Une réponse aux besoins de la population :
  - Besoins en équipements de la commune mais avec une réelle vision d'avenir. En effet notre commune évolue, sa population augmente, certes de façon maîtrisée et il est donc normal de s'adapter aux besoins en équipement qui sont légitimes,
  - Besoins en services offerts en les développant et en les améliorant en qualité. Cela se fait au travers de vrais Services Publics toujours performants et adaptés aux besoins de la population d'Ensuès-la-Redonne,
- ❖ Des choix d'actions nécessaires pour préserver notre patrimoine naturel et historique en favorisant un développement harmonieux.
- ❖ Une baisse contrainte de nos dépenses de fonctionnement ces dernières années et aujourd'hui une stabilisation grâce à une recherche dynamique et systématique de subventions et autres financements extérieurs.
- ❖ Une organisation des services municipaux toujours plus performants et réactifs grâce à des personnels formés et dotés de nouveaux outils et moyens.
- ❖ Enfin la baisse du niveau d'endettement de la commune en ne contractant pas de nouvel emprunt et en maintenant un niveau d'autofinancement cohérent à notre politique d'investissement.

La préparation de ce budget 2018 permettra d'assurer le maintien sur les prochaines années du niveau des taxes communales.

Comme chaque année, certains contrats arrivent à échéance et seront renégociés, afin d'adapter et d'optimiser toutes les prestations en qualité et obtenir le meilleur prix possible.

Cette année la réalisation des équipements nécessaires pour le plus grand nombre se poursuivra par la rénovation de bâtiments et installations communales dans les domaines sportifs, scolaires, associatifs.

Pour rappel ces projets ont fait l'objet d'une concertation à plusieurs niveaux et ont été revus pour prioriser certains domaines et répondre encore mieux aux besoins évolutifs de la population.

Conformément à nos engagements et en tenant compte des nouvelles contraintes, plusieurs domaines restent dans nos priorités :

- ❖ Le maintien en qualité des activités périscolaires avec le retour à la semaine des 4 jours,
- ❖ L'enfance, la jeunesse, et l'éducation avec l'extension des cours de récréation, la construction de salles supplémentaires dans les deux écoles opérationnelles dès la rentrée de septembre et cela tout en continuant l'entretien des bâtiments scolaires,
- ❖ La préparation de l'avenir avec la livraison de la nouvelle salle polyvalente, la création de gradins au gymnase et un 4<sup>ème</sup> court de tennis et tout cela dès la rentrée de Septembre.
- ❖ La sécurité avec des travaux d'entretien de voiries, de mise en sécurité des piétons et cyclistes et le renforcement de la vidéo protection par extension à certains carrefours.
- ❖ Les manifestations qui rassemblent, qu'elles soient culturelles, festives, ou sportives avec des nouveautés et une diversité répondant au plus grand nombre.
- ❖ Un budget maîtrisé et une dette raisonnée qui n'ampute pas l'avenir.

**Cette année encore, ce budget 2018 reste prudent, mais maîtrisé et sincère.**

## Contexte général : Une croissance à l'épreuve des incertitudes

Les données sont issues des éléments de prévision de la Loi de Finances pour 2018 et/ou des notes de conjonctures de l'INSEE, *FinanceActive*, MGDIS et l'AMF.

- **Le contexte macroéconomique** : Il y a un an encore, des interrogations subsistaient sur les risques baissiers et les incertitudes politiques fortes qui pesaient sur la croissance mondiale, tant pour les Etats-Unis que pour l'Union européenne. Pour cette dernière, l'année 2017 a été rythmée par les échéances électorales de ses principaux membres (France, Allemagne, Autriche), ou encore les rounds de négociation liés au Brexit, ou encore la montée des régionalismes. Toutefois, l'année 2017 a permis de restaurer les conditions d'une croissance mondiale plus vigoureuse (3,6%) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive et profitent de l'accélération de l'activité.
- **D'ici mi-2018, l'expansion mondiale se poursuivrait**. Les économies émergentes se relèvent. La baisse de l'inflation consécutive à la stabilisation du change se transmet rapidement à la consommation. Le climat des affaires s'élève tout en restant en deçà de son niveau moyen et l'activité accélérerait d'ici mi-2018 après avoir déjà retrouvé des couleurs en 2017, entraînant dans son sillage les importations. Dans les économies avancées, le climat des affaires demeure très favorable. C'est notamment le cas aux États-Unis où il atteint des niveaux inédits depuis 12 ans dans les services comme dans l'industrie. Ainsi, la croissance américaine resterait forte d'ici mi-2018. Fin 2017, le climat des affaires s'envole dans la zone euro, au plus haut depuis 17 ans. Cette amélioration, commune à tous les pays de la zone, provient en particulier de l'industrie et de la construction. Des tensions sur l'offre apparaissent dans les appareils productifs européens, particulièrement en Allemagne. La résurgence des incertitudes politiques en Espagne, en Allemagne et en Italie ne semble pas affecter le moral des entrepreneurs. L'activité resterait ainsi très robuste d'ici mi-2018 (+0,6 % fin 2017, puis +0,5 % par trimestre). L'emploi resterait dynamique si bien que le chômage continuerait de refluer et les salaires s'affermiraient dans tous les pays du fait de l'amélioration du marché du travail et de la hausse passée de l'inflation. Début 2018, la croissance irriguerait l'ensemble des pays européens.
- **Le prix du pétrole et le cours de l'euro s'élèvent un peu**. Les taux d'intérêt restent très bas dans la zone euro comparativement aux États-Unis. Pour la France, le taux souverain à 10 ans est globalement stable. L'amélioration de l'environnement macroéconomique et financier a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'entamer son processus de normalisation monétaire. Les taux courts devraient ainsi rester bas à court et moyen terme et permettre aux emprunteurs dont les budgets sont contraints de payer peu de frais financiers. La reprise de la croissance et dans une moindre mesure de l'inflation, devraient quant à elles se traduire par une remontée très progressive des taux longs. Pour autant, du fait de l'amélioration conjoncturelle en Europe et des incertitudes concernant l'ampleur de l'expansion budgétaire américaine, l'euro s'est nettement apprécié cet été et se stabilise autour de 1,17 \$ en fin d'année, contre 1,04 \$ un an plus tôt.

L'accord de réduction de la production des pays de l'OPEP et de la Russie a été globalement respecté depuis début 2017, ramenant le marché physique à l'équilibre, voire en léger déficit après deux ans d'excédent. Avec l'annonce de sa reconduction, le cours du pétrole s'est accru à la fin de l'été et se stabilise autour de 60 \$. Néanmoins, à ce niveau de prix, la production non-conventionnelle américaine repartirait nettement d'ici juin 2018, ce qui contiendrait les pressions haussières d'autant plus que les stocks, bien qu'en léger repli, restent particulièrement élevés.

- **La France garde la cadence** et ne ferait pas exception à ce mouvement d'ensemble. Depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à +0,6 % par trimestre) : la croissance annuelle a donc atteint 2,2% cet été, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011. L'économie française poursuivrait sur sa lancée au cours des prochains trimestres (+0,5 % début 2018, puis +0,4% au printemps). L'acquis pour 2018 serait déjà de +1,7 % à mi-année. Les chefs d'entreprises français sont résolument optimistes selon les enquêtes de conjoncture : le climat des affaires progresse continuellement depuis fin 2016 et il a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau depuis début 2008. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie, des services marchands (et notamment le retour des touristes), ou de la construction.

Le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance. Du côté de la demande intérieure, les entreprises ont quelques difficultés à répondre à la demande, leurs dépenses d'investissements ne faibliraient donc pas.

Fin 2017 début 2018, la hausse attendue de l'emploi serait de nouveau supérieure à la variation de la population active, et le nombre de chômeurs diminuerait un peu : le taux de chômage serait de 9,4 % mi-2018, en repli de 0,1 point sur un an.

Les ménages bénéficieraient quant à eux de revenus d'activité dynamiques. La hausse de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales brideraient temporairement leur pouvoir d'achat pendant l'hiver, faisant plier leur consommation, mais elle ne romprait pas : les ménages diminueraient leur taux d'épargne en anticipant une amélioration de leur pouvoir d'achat fin 2018. Leurs dépenses d'investissement ralentiraient un peu mi-2018, en ligne avec la stabilisation des ventes de logements neufs observée ces derniers mois.

- **A ce jour, il n'est pas prévu de revalorisation de l'indice de rémunération** de la fonction publique territoriale. Sa valeur serait maintenue à celle de la dernière valorisation intervenue en juillet 2017. Les mesures prévues par le protocole relatif à la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) adopté en 2016 avec un lissage jusqu'en 2018 sont, quant à elles, reportées d'un an. En outre le jour de carence dans la FPT est rétabli et la Loi de programmation des finances 2018 crée une indemnité obligatoire à la charge des employeurs publics destinée à compenser la hausse de la CSG. A signaler également, la réduction significative des contrats aidés.
- **Gel des concours financiers de l'Etat** et notamment de l'enveloppe de la DGF, toutefois, la fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) participe indirectement à la hausse de l'enveloppe. C'est pourquoi, les mécanismes d'écrêtement et les variables d'ajustement ont été conservés. Les grosses collectivités (DRF > à 60 millions d'€) seront concernées par de nouvelles mesures « d'encadrement de leur dépenses de fonctionnement et le plafonnement de leur capacité de désendettement ». Quant aux dotations de péréquations elles se voient majorées respectivement de 110 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR. Bien sûr, cette majoration sera principalement financée par les communes et EPCI par le jeu des écrêtements appliqués à la DGF. Ainsi, en dépit de la stabilisation du montant global de DGF, un grand nombre de communes et d'EPCI connaîtront une baisse de leur DGF individuelle en raison notamment de ces écrêtements.
- **Les variables d'ajustement** : Baisse de la DCRTP et des FDPTP, suppression totale de la DUCSTP et gel des compensations fiscale. Les baisses individuelles de DCRTP seront modulées selon le niveau de ressources de la collectivité : les collectivités concernées subiront une baisse calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de 2016. Les communes éligibles à la DSU en 2018 seront préservées de toute baisse de leur DCRTP.
- Le **Fond de Péréquation horizontal des ressources Intercommunales et communales (FPIC)** est cette année encore gelé et reste à 1Md€, en outre, le plafonnement des prélèvements des collectivités contributrices au FPIC est relevé d'un demi-point. Le mécanisme de garantie de sortie du système pour les ensembles intercommunaux devenus inéligibles est modifié afin de mettre fin à la coexistence de deux régimes différents de garantie.
- **Maintien des dotations d'investissement.** La DETR est abondée de 50 M€ provenant de la suppression des réserves parlementaires. La DSIL elle, est pérennisée et inscrite au CGCT. Toutefois, le montant 2018 est limité à 615 M€.
- **Des mesures fiscales significatives :**
  - ✓ Dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des contribuables en 3 ans au titre des résidences principales. L'Etat prendra en charge la partie de TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.
  - ✓ au titre de 2017 prise en charge rétroactive par le bloc communal de l'allègement « demi-part des veuves » ou « vieux parents ». Cette disposition supprime une recette fiscale locale. Il est prévu le versement d'une compensation en 2018 mais qui sera financée par les variables d'ajustement.
  - ✓ Revalorisation des bases cadastrales 2018 indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit + 1.24% (contre 0.4% en 2017).

## 2. Les grandes orientations de la commune pour 2018

Ces nouvelles dispositions pèseront sur les budgets communaux. Cela fait maintenant 3 ans que la commune s'adapte à des contextes toujours aussi défavorables, mais elle doit surtout, et c'est là toute la difficulté de l'exercice, planifier ses dépenses et ses recettes sur les années à venir, sans aucune visibilité ne serait-ce qu'à très court terme.

Cependant, après deux années de restrictions (2015 et 2016), la commune a réussi à retrouver des niveaux d'épargne confortables.

Les objectifs pour cette nouvelle année sont donc :

- **Maintien de l'allègement** de la pression sur les dépenses de fonctionnement des services publics de manière à **garantir** un niveau de service de qualité en phase avec l'évolution de la population et ses attentes,
- **Arbitrer** les postes de dépenses sur lesquels alléger la pression,
- **Trouver** de nouvelles pistes de recettes sans toucher aux impositions communales,
- **Accroître et développer** un programme d'investissement cohérent avec notre capacité financière, les attentes de la population et l'évolution démographique de la commune.
- **TOUT** en maintenant le même niveau d'endettement et notre capacité d'autofinancement.

### 2.1 - Une gestion maîtrisée pour un service public performant :

Grâce à une conjoncture tout à fait exceptionnelle, la commune a bénéficié en 2017 de recettes ponctuelles qui lui ont permis de clôturer l'exercice avec un excédent significatif. Il s'agit de vente de patrimoine et d'encaissement de taxes additionnelles sur les terrains devenus constructibles. Ces recettes exceptionnelles ont participé pour moitié au résultat 2017 qui s'élève à 2/12<sup>ème</sup> des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette conjoncture particulière nous permettra d'aborder l'exercice 2018, voir même l'exercice 2019 plus sereinement avec l'encaissement programmé pour 2018 et/ou 2019 :

- d'une nouvelle taxe additionnelle à percevoir sur le PUP Val de Ricard,
- de la vente de patrimoine immobilier (vente de terrains à Chantegrive et de la place des Aires).

Conscient que cette situation confortable n'est que provisoire et qu'à contrario, nos recettes courantes ont tendance à diminuer et les dépenses liées au fonctionnement de nouveaux équipements vont être là, nous nous emploierons pour 2018 :

- A prolonger l'effort d'optimisation des charges courantes récurrentes et notamment les fluides en renégociant et renouvelant les contrats (eau, électricité et téléphonie) et en appliquant les préceptes d'une consommation éco-responsable.
- A concrétiser nos efforts déjà décidés en matière de logements sociaux en fonction de nos contraintes de territoire (pas de réserves foncières, pression immobilière très importante, zones naturelles) et réduire ainsi les pénalités au titre de la Loi SRU. Les dépenses que nous pouvons justifier sur les programmes des Rompides, de la propriété Ricaud, de l'étage du bâtiment de la Poste et du local du village (mis à disposition du Foyer Rural) nous permettent d'avoir un prélèvement nul jusqu'en 2020.
- A maîtriser nos dépenses de gestion et notamment les marchés d'entretien, de maintenance et les contrats de contrôle rendus obligatoires par la législation.
- A contenir l'évolution de la masse salariale à + 1% par rapport au BP 2017, malgré la perte annoncée de tous nos contrats aidés :
  - évolution du mode de calcul du GVT «glissement vieillesse technicité» à + 3 %
  - réorganisation et rationalisation des services.
- A maîtriser l'évolution des autres charges courantes (chapitre 65 - subventions et contributions obligatoires).
- Poursuite de la baisse des intérêts de la dette, par l'extinction naturelle de la dette en cours.

## 2.2 – L'optimisation systématique de nos recettes :

En plus des recettes ponctuelles évoquées ci-dessus, nous pouvons compter sur :

- la **valorisation de la valeur cadastrale** de nos bases fiscales pour 2018 (+1.24%) et principalement sur le **dynamisme des produits issus de notre fiscalité directe**. Grâce au seul effet levier induit par l'augmentation de la population, nos taux fiscaux demeurent inchangés depuis 2008. Toutefois, à signaler que la suppression progressive de la taxe d'habitation nous plonge dans l'incertitude à terme (au-delà des trois ans) et pourrait, supprimer cet effet levier.
- **L'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics**. Pour information, ce fond abondera nos recettes de fonctionnement à hauteur de 16,404 % des dépenses TTC acquittées l'année précédente pour l'entretien des bâtiments publics.
- Sous toutes réserves, nous devrions également pouvoir compter sur **les recettes du FPIC**. Bien que n'ayant aucune certitude sur notre éligibilité pour 2018, nous devrions, grâce au maintien cette année encore, du mécanisme de sortie des blocs communaux rendus inéligibles au FPIC, bénéficier d'environ 85 % du montant perçu en 2017.

Malgré ces 3 éléments optimisant, **nos recettes récurrentes de fonctionnement ont tendance à baisser :**

- Nous perdrons à compter de 2018 le bénéfice du **Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle** des communes défavorisées (abaissement du plafond),
- Malgré l'effet d'annonce du gouvernement sur **la DGF**, celle-ci continue de baisser à cause du système d'écrêtement,
- Elargissement du cadre des recettes rentrant dans **l'enveloppe normée ou dans les variables d'ajustement**. Pour chaque nouvelle recette encaissée, les dotations et compensation versées par l'Etat diminuent.
- Quant à la **compensation versée par la Métropole**, après la baisse de 24 438 € subie en 2016 suite aux nouveaux transferts de compétences, nous subissons une nouvelle baisse de près de 16000 € à compter de 2018 (transfert de la compétence des moyens de défense contre l'incendie).

## 2.3 – Un programme d'investissement développé pour répondre à l'évolution de la population :

Grâce à l'effort combiné d'une gestion rigoureuse, de l'optimisation de nos recettes de fonctionnement et de la recherche de nouvelles opportunités pour financer nos programmes d'investissement, nous pouvons élargir notre champs d'action et envisager un programme légèrement plus ambitieux d'ici 2020.

Le programme d'investissement 2014-2020 de la commune est principalement basé sur trois axes :

- **Les travaux annuels éligibles au financement de proximité** du Département. Chaque année, la commune peut compter sur plusieurs enveloppes accordées par le Conseil Départemental pour des travaux de proximité plafonnés à 80 000€ HT et financés à 70%. En 2018, il est ainsi prévu de réaliser 4 à 5 programmes concernant essentiellement et en priorité des travaux de rénovation et d'aménagement du domaine public (bâtiments, aménagements paysagers...)
- **Les programmes inscrits au CDDA 2015-2019**, financés à hauteur de 56%, ont fait l'objet d'une refonte en septembre 2016 :
  - Construction de la cuisine centrale,
  - Extensions intérieures et extérieures des écoles communales,
  - Construction de gradins au gymnase et création d'une salle d'activité polyvalente à proximité,
  - Acquisitions foncières,
  - Extension des locaux du complexe Marcel Sibillat.

- Et enfin le troisième axe, **les opérations nouvelles hors grands projets et les opérations récurrentes** :
  - L'enveloppe consacrée au maintien et à l'amélioration du patrimoine bâti, à l'acquisition de matériels et mobiliers nécessaires à l'exercice des services publics et au développement des réseaux informatiques et numériques est abondée de manière significative (ces investissements participent aussi à l'optimisation des conditions de travail des agents),
  - Poursuite du programme d'équipement en vidéo protection,
  - Poursuite du programme de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des Établissements Recevant du Public
  - Programmation de la rénovation du Foyer Socio Culturel en local d'accueil dédié aux seniors,
  - Création de classes numériques à l'école élémentaire,
  - Restauration des terrains incendiés.

## **2.4 – Maintien du niveau d'endettement**

➤ En matière d'endettement, notre objectif reste le même, **maintenir la dette à son niveau actuel et maîtriser** le poids de sa charge. Comme les années précédentes, notre ratio d'endettement est excellent et se situe largement en dessous de la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2016*)

Ensuès = 508 €/hab. Moyenne de la strate = 842€/hab.

Depuis 2016 nous avons réussi à redresser notre épargne brute après sa légère dégradation en 2014. Son calcul correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. **Le taux de notre épargne brute** à la clôture 2017 s'élève à 28% (hors cession). Pour information, ce taux correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%). Notre objectif pour 2018 est de maintenir un taux d'épargne brute au moins égal à 12%.

Au 31/12/2017, la moyenne de notre capacité de désendettement se situe à 1,65 an. Considérant généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, notre ratio est plus qu'excellent.

➤ La dette en capital au 31 décembre 2017 s'élève à 2 658 635 € et se compose de seulement 6 emprunts. Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1).

## **2.5 - Sauvegarde de l'autofinancement :**

Le **maintien d'une épargne suffisante** est également l'un des objectifs prioritaires des années à venir. Notre gestion vertueuse nous permet de maintenir nos taux d'épargne à des niveaux remarquables (2/12ème de nos dépenses réelles de fonctionnement).

Toutefois, face à un contexte où règne la plus grande incertitude, à la poursuite de la baisse des dotations de l'État et par conséquent à la baisse annoncée de nos recettes de fonctionnement, nous restons extrêmement vigilants. Ainsi, il est primordial, cette année encore, de maîtriser au maximum nos dépenses et c'est l'objectif visé pour le budget 2018 pour **un service public toujours aussi performant**.

### 3. Affectation des résultats 2017

#### 3.1. Résultats provisoires dans l'attente du compte de la gestion du comptable public :

<b>RÉSULTATS au 31/12/2017</b>	
<b>FONCTIONNEMENT 3 345 277,55 €</b>	
Recettes	7 832 413,64
Dépenses	6 393 203,25
Résultat de l'exercice	1 439 210,39
Excédent reporté	1 906 067,16 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes (dont solde d'exécution 2016)	5 515 133,01
Dépenses	4 722 288,83
Solde des opérations d'investissement	<b>792 844,18 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	5 511 807,92 €
Restes à réaliser en recettes	3 416 982,40 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-2 094 825,52 €</b>
<b>Résultats d'investissement de clôture</b>	<b>-1 301 981,34 €</b>

#### 3.2. Affectation des résultats :

En perspective du financement des opérations annoncées dans le PPI, le résultat de fonctionnement dégagé en 2017 pourrait être réparti au minimum de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté	= 1 773 296,21 €
Affectation à la section d'investissement	= 1 571 981,34 € (besoin de financement + produit des cessions)



#### 4 – Plan Pluriannuel 2017-2021 – avec Restes à réaliser

DEPENSES	TOTAL	RAR				
		2017	2018	2019	2020	2021
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>1 119 727</b>	<b>270 042</b>	<b>380 185</b>	<b>156 500</b>	<b>156 500</b>	<b>156 500</b>
OP 537 - Subventions façade	26 000		6 500	6 500	6 500	6 500
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, agrandissements, façades, plantations...)	640 472	130 472	270 000	80 000	80 000	80 000
OP 677 – Informatique	173 790	62 790	51 000	20 000	20 000	20 000
OP 678 - Mobiliers, matériels et véhicules	279 465	76 780	52 685	50 000	50 000	50 000
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>	<b>4 876 137</b>	<b>2 168 614</b>	<b>1 218 373</b>	<b>754 400</b>	<b>554 750</b>	<b>180 000</b>
Travaux de proximité en cours	2 061 266	736 266	425 000	360 000	360 000	180 000
OP 651 - Création Salle de la culture et des festivités	26 820		26 820	-	-	-
OP 688 - Création d'un centre de loisirs	45 205	20 205	25 000	-	-	-
OP - 689 - Vidéo protection	79 455	19 455	60 000	-	-	-
OP 690 - Rénovation foyer socioculturel	550 000	300 000	120 000	110 000	20 000	-
OP 691 - Place des aires Compétences communales	126 150		126 150	-	-	-
OP 693 - Aménagements PAE (EV, EP, réseaux divers)	18 821		18 821	-	-	-
OP 694 - Enfouissement des réseaux Avenue des Rompides	25 000		25 000	-	-	-
OP 696 - Matériel festivités et manifestations (scénique Cadran)	50 000		50 000	-	-	-
OP 713 - Acquisition véhicule CCF	55 000	50 000	5 000			
OP 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	601 582	300 000	101 582	100 000	100 000	
OP - 721 Agrandissement réfectoire école maternelle	70 000	60 000	10 000	-	-	-
OP - 722 Rénovation thermique des bâtiments	388 106	243 706	100 000	44 400	-	-
OP - 727/458 - Réfection des terrains incendiés	357 420	357 420	-	-	-	-

DEPENSES	TOTAL	RAR				
		2017	2018	2019	2020	2021
OP - 735 Création de classes numériques à l' école élémentaire	131 563	81 563	50 000	-	-	-
OPE 738 - Aménagement voie de liaison SDFC-Ecole	104 750		30 000	50 000	24 750	
OPE 739 - PUP Parking Ricaud	30 000		-	30 000	-	-
OPE 744 - Aménagement parking école élémentaire	150 000		40 000	60 000	50 000	
<b>OPERATIONS DU CDDA 2015-2019</b>	<b>4 283 152</b>	<b>3 073 152</b>	<b>680 000</b>	<b>530 000</b>	-	-
OP - 427 - Acquisitions foncières (réserves foncières)	550 000	150 000	200 000	200 000		
OP - 715 - Cuisine centrale	85 683	85 683	-	-		
OP - 724 - Extension du complexe Marcel SIBILLAT	207 469	187 469	20 000	-		
OP - 725 - Agrandissement du gymnase - Création gradins	1 140 000	950 000	140 000	50 000		
OP - 729 - Création salle polyvalente	1 100 000	950 000	70 000	80 000		
OP - 730 - Ecoles création de classes supplémentaires	1 200 000	750 000	250 000	200 000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 279 016</b>	<b>5 511 808</b>	<b>2 278 558</b>	<b>1 440 900</b>	<b>711 250</b>	<b>336 500</b>

		<b>RAR</b>				
<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>OPERATIONS DU CDDA 2015-2019 (tous financeurs confondus)</b>	<b>1 901 363</b>	<b>1 316 925</b>	<b>422 038</b>	<b>162 400</b>	-	-
OP - 427 - Acquisitions foncières (réserves foncières)	112 000		56 000	56 000		
OP - 715 - Cuisine centrale	172 668	172 668				
OP - 724 - Extension du complexe Marcel SIBILLAT	95 200	95 200				
OP - 725 - Agrandissement du gymnase - Création gradins	516 813	516 813				
OP - 729 - Création salle polyvalente	308 548	308 548				
OP - 730 - Ecoles création de classes supplémentaires	696 134	223 696	366 038	106 400		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>	<b>3 409 982</b>	<b>2 100 057</b>	<b>784 925</b>	<b>210 000</b>	<b>210 000</b>	<b>105 000</b>
Subventions Département (Travaux de proximité en cours)	1 471 327	624 327	322 000	210 000	210 000	105 000
OP 689 - Vidéo protection (Département)	72 124	72 124				
OP 690 - Rénovation foyer socioculturel	-	-	-	-	-	-
OP692 - Travaux DFCI (CUMPM)	15 938	15 938				
OP 697 - Mobiliers urbains	13 842	13 842				
OP 713 - Acquisition véhicule CCFF	16 760	16 760				
OP - 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	416 070	416 070				
OP - 721 - Agrandissement réfectoire école maternelle	307 679	307 679				
OP 722 - Rénovation thermique des bâtiments	303 879	303 879				
OP - 727/458 - Réfection des terrains incendiés	317 280	267 355	49 925			
OP 735 - Création d'une classe numérique	32 083	32 083				
OP 739 - Création parking PUP Ricaud	30 000	30 000				
024 - Vente de patrimoine	413 000		413 000			
<b>Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affectation des résultats, FCTVA...)</b>	<b>4 967 671</b>	<b>2 094 826</b>	<b>1 071 595</b>	<b>1 068 500</b>	<b>501 250</b>	<b>231 500</b>
<b>TOTATL RECETTES</b>	<b>10 279 016</b>	<b>5 511 808</b>	<b>2 278 558</b>	<b>1 440 900</b>	<b>711 250</b>	<b>336 500</b>

